

Demande de reproduction

Important

- L'année de la « classe » correspond *généralement* à l'année où le militaire a atteint l'âge de 20 ans.
- Pour les militaires appartenant aux classes postérieures à 1921 (nés après 1901) et décédés depuis plus de 25 ans, il est indispensable de fournir une attestation de leur décès.
- Certaines pages comportant parfois des feuillets complémentaires, **plusieurs reproductions** peuvent être nécessaires pour copier la totalité des informations de la notice.
- Règlement seulement après réception d'une facture.

Je soussigné (e) M. Mme

Prénom et nom :

Adresse :

E-mail :

Souhaite recevoir une reproduction papier de l'image numérique de la (ou des) page(s) concernant :

Nom :

Prénoms :

Classe

Registre

Matricule

Tarif : 0,40 € la page + port. Le minimum de perception, lors d'un paiement par chèque, est de 5 €.

Remarques complémentaires éventuelles :

Date :

Signature :